



BORDEREAU D'ENVOI ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

À retourner obligatoirement au OMGA74 avec la déclaration 2031 ou la 2065

NOUS VOUS RAPPELONS QUE **VOUS NE DEVEZ PAS ENVOYER VOTRE DÉCLARATION BIC PAPIER AUX SERVICES FISCAUX. VOTRE OMGA A L'OBLIGATION DE LA TÉLÉTRANSMETTRE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE.**

N° Adhérent	Identité Adhérent	Code NAF	Code ROF (1)
Adresse email de l'adhérent			

☐ « J'accepte que la DGI utilise mon adresse email pour me contacter. »

En cas d'accord, l'administration aura votre autorisation d'utiliser cette adresse email comme moyen de contact.
En cas de désaccord, le OMGA74 en sera le seul utilisateur.

(1) **Code ROF** (Référence d'Obligation Fiscale) : norme alphanumérique relative à l'activité fiscale. Ce code est à nous transmettre obligatoirement et s'obtient auprès du Service des Impôts des Entreprises dont dépend l'adhérent.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE DANS TOUS LES CAS

Tous les imprimés fiscaux et documents sont à votre disposition sur le site de l'OMGA www.omga74.com
Rubrique « téléchargements » au numéro : (05) - (06) et (14).

↓ Vérifier en cochant les cases correspondantes

☐ Formulaires **2031** dûment signé et **2031 bis** au millésime **2022**

ou **2065** et **2065bis** si la société adhérente est soumise à l'IS ;

Pour les adhérents au régime Réel Simplifié, veuillez déposer les formulaires suivants **au millésime 2022** :

☐ Formulaires **2033A, B, C, D, E, F et G**. Si ces formulaires sont à néant, merci de cocher la case correspondante sur le dit formulaire ;

Pour les adhérents au régime Réel Normal, veuillez déposer les formulaires suivants **au millésime 2022** :

☐ Formulaires **2050 à 2059G**. Si ces formulaires sont à néant, merci de cocher la case correspondante sur ledit formulaire ;

Pour **l'ensemble des adhérents** :

☐ Bordereau **d'envoi au millésime 2022** (ci-après) ;

☐ **Balance comptable** faisant apparaître les soldes initiaux, les mouvements et les soldes finaux ;

☐ **Copie de la déclaration de TVA CA12 ou des déclarations de TVA CA3** si vous êtes soumis à TVA ;

☐ **Formulaires 1330-CVAE, 2069RCI, 2079A, 2079CICE et 2079FCE** si concerné

☐ **test de validité du fichier** des écritures comptables (fichier FEC article L.47 AI du LPF).

Bordereau d'envoi 2022

OGID00 : INFORMATIONS IDENTIFICATION

Libellés	Réponse
IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique	
Code Activité de la famille comptable	
Code Activité Libre	
IDENTIFICATION DE L'ÉDITEUR ET DU LOGICIEL COMPTABLE	
Nom de l'éditeur	
Nom du logiciel comptable qui produit la déclaration fiscale	
Référence du logiciel (numéro de version et de révision)	
PÉRIODE	
Date de début exercice N	
Date de fin exercice N	
Date d'arrêt provisoire	
TENUE DE COMPTABILITE	
La comptabilité est tenue au moyen de système informatisé (art. L47A1 du LPF) (1) oui – (2) non	
MONNAIE	
Monnaie	
Situation au regard de la TVA	(1,2,3 ou 4)
1. Recettes exonérées en totalité de TVA	
2. Recettes en franchise de TVA en totalité	
3. Recettes soumises en totalité à TVA	
4. Recettes soumises partiellement à TVA	
Si 4 : Coefficient de déduction (en %)	
DÉCLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement	
(1) oui – (2) non	

OGBIC00 : DÉCLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Je soussigné(e),	
Identification du professionnel de la comptabilité	
Dénomination :	N° SIRET :
Adresse :	
Déclare que la comptabilité de	
Identification de l'entreprise adhérente	
Profession de l'adhérent	
Profession :	
Identification du centre de gestion / organisme mixte de gestion	
N° Agrément :	101740
Désignation :	Centre de Gestion Agréé de Haute-Savoie
Adresse :	11 rue Jean Jaurès - BP 277- 74007 ANNECY CEDEX
est tenue (1) ou surveillée (2) et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité. La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. (A)	Case à compléter
Atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale	Case à cocher
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.	
Le À	(B) Nom du signataire (expert-comptable) Signature 

(A) Saisir (1) pour tenue ou (2) pour surveillée. (B) Signature et nom de l'expert (ne pas indiquer le nom du cabinet).

OGBIC01 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Généralités	Réponse
Mail de la personne à contacter	
Renseignements divers	Réponses
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ? (1) Oui – (2) Non – (3) non applicable	
Statut du conjoint dans l'entreprise : (1) collaborateur – (2) salarié – (3) associé – (4) ne travaille pas dans l'entreprise – (5) sans conjoint	
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération	
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)	
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent ? (1) oui – (2) non	
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? (1) oui – (2) non	
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et qu'il y a présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? (1) oui – (2) non – (3) non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant – (4) non applicable	
Réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité applicable. (1) Appliquée – (2) - renonciation – (3) non applicable	
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? (1) oui et inférieur au plafond – (2) non – (3) oui et plafonnement	
 Vous devez obligatoirement vérifier la déductibilité en fonction des plafonds en vigueur au 01/01/2014 (voir feuille de calcul sur le site www.cga74.com rubrique « Téléchargements » http://cga74.com/pages/telechargements.php)	
Si l'adhérent a cessé son activité - Date de la cessation - Motif de la cessation (1) vente - (2) vente avec départ en retraite – (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) décès	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ? (1) oui – (2) non	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ?	
(1) oui – (2) non Si (1) compléter si dessous :	
<u>Désignation</u>	<u>Montant de l'acquisition</u>
Autres données chiffrées de l'exercice	Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virements de compte à compte (Réel Simplifié uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) - montant des cotisations TNS obligatoires - montant des cotisations TNS non obligatoires	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes. - -	

NB : Indiquer dans la case « réponse » le chiffre correspondant à la demande.

OGBIC02 : RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES

TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES, REINTEGRATIONS FISCALES DES CHARGES MIXTES ET DEDUCTIONS FISCALES (dont plus-values exonérées)				
Libellés	Montant Total	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES	NE PAS COMPLÉTER			
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)				
Habitation				
dont taxe foncière				
Autres dépenses liées à l'habitation				
PRÉLÈVEMENTS EN NATURE				
Marchandises				
Matières premières				
Fournitures consommables et charges externes				
RÉMUNÉRATIONS				
Salaires				
dont indemnités journalières des salariés				
Charges Sociales sur salaires				
Cotisations Sociales personnelles de l'exploitant				
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant				
Rémunération des associés non gérants				
IMPÔTS ET TAXES				
CSG non déductible				
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme				
Intérêts sur crédits à court terme				
AUTRES				
Amendes				
Frais de tenue de comptabilité et d'adhésion à un OGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915€)				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers (à préciser)				
TVA REVERSÉE SUR CHARGES MIXTES				
Déductions Fiscales				Montant déduit
Plus-values				
Article du CGI permettant l'exonération				
- 151 septies				
- 151 septies A				
- 151 septies B				
- 238 quinquies				
- Autres (à préciser)				
Plus-value court terme différée				
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12.8%				
Autres déductions fiscales				
(à préciser)				
(à préciser)				

OGBIC03 : TVA COLLECTÉE

Renseignements généraux concernant la TVA								Réponses	
TVA sur les débits ou sur les encaissements ? 1 Débits – 2 Encaissements – 3 Mixte									
Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? 1 OUI – 2 NON									
N° Comptes	Données comptables	Total HT	Répartition du chiffre d'affaires par taux de TVA						
			EXO	20%	10 %	7 %	5.50 %	2.10 %	Autres%
Détail des comptes 70									
Total CA (doit correspondre avec la 2033B ou la 2052)									
Si TVA sur la marge, marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus)									
Produits - autres classe 7	Autres opérations (+ et -)								
	Acquisitions intracommunautaires								
	Achats auto-liquidés (sous-traitance, bâtiment, télécartes, etc.)								
CORRECTIONS DÉBUT D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N-1)									
4181	+ Clients Factures à établir								
4198	- Avoirs à établir								
4687	+ Produits à recevoir								
487	- Produits constatés d'avance								
Si TVA sur Encaissements									
410 à 4164	+ Créances clients								
419	- Avances clients								
	+ Effets escomptés non échus								
	+/- Autres (à préciser)								
CORRECTIONS FIN D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N)									
4181	- Clients Factures à établir								
4198	+ Avoirs à établir								
4687	- Produits à recevoir								
487	+ Produits constatés d'avance								
Si TVA sur Encaissements									
410 à 4164	- Créances clients								
419	+ Avances clients								
	- Effets escomptés non échus								
	+/- Autres								
AUTRES CORRECTIONS									
654 – 6714	- Créances irrécouvrables								

+/- régularisation (N – 1) en base									
Base HT taxable									
Base HT déclarée									
Écart en base (à justifier)									
TVA à régulariser									
Soldes des comptes TVA à la clôture		Soldes	EXO	20 %	10 %	7%	5.50 %	2.10 %	Autres%
4457	TVA collectée								
4455	TVA à décaisser								
44567	Crédit de TVA								
4458	TVA à régulariser								
Commentaires, remarques précisions :									
Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant									
Date de la déclaration :					Montant :				
Date de la déclaration :					Montant :				
Date de la déclaration :					Montant :				
TVA DÉDUCTIBLE									
Renseignements généraux concernant la TVA									
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable									

OGBIC04 : ZONES LIBRES

Code	Libellé	Montant

- Merci d'utiliser ce tableau pour préciser :
- Détail des **charges et produits exceptionnels** ;
 - Détail des **charges à payer, produits à recevoir** ;
 - Détail des **charges et produits constatés d'avance** ;
 - **Répartition par nature** (prévoyance, retraite, perte d'emploi) **et par associés des cotisations sociales facultatives Madelin.**

OGBIC05 : PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS

Entreprises décelées en difficulté	Réponses
Entreprise en difficulté : 1. oui 2. non <i>Si oui, compléter les informations ci-dessous.</i>	
Pérennité de l'entreprise, natures des difficultés à préciser : <i>(Exemple : chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, sinistre, autres motifs etc....)</i>	
Existe-t-il un projet de : 1. cession d'entreprise 2. transformation en société 3. transmission 4. cessation d'activité 5. procédure collective	
Ouverture d'une procédure collective 1. non 2. conciliation avec accord homologué 3. sauvegarde 4. redressement judiciaire 5. liquidation judiciaire	
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitations sont-ils détenus : 1. en pleine propriété 2. dans le patrimoine privé 3. en location	